

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois le 9 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Brigitte LUYPAERT, Maire de Berd'huis.

Etaient présents :

Mmes MéliSSa DAVID, Patricia GLATIGNY, Sylvie MAY, Virginie RENARD,

MM : Thomas BROUARD, Jean-Noël DAGUY, Didier GRASTEAU, Jean-Marc HAMON, Gilles LORPIN, Alain SABRAS, Ludovic VALLEE.

Etaient absentes et excusées : Christine CARTIER, Christine COBAN, Angélique SINEAU

Madame Sylvie MAY est choisie secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

1/ DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS.
--

À la suite de la mise en place du bureau électoral, Madame le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Elle a rappelé qu'en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Maire a indiqué que conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le cas échéant l'article L.290-1 ou L.290-2, le conseil municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art L.289 du code électoral).

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, Madame Le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée.

Il est procédé à l'élection et au dépouillement du vote.

Nombre de conseillers présents et représentés	12
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne)	12
Nombre de suffrage déclarés nuls par le	0

bureau	
Nombre de suffrage déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	12

Indiquer le nom de la liste ou du candidat tête de liste	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
HAMON Jean- Marc	12	3	3

Aucune observation et réclamation a été émises.

Le procès-verbal est dressé et clos le 9 juin 2023 à 19h00.